



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

Département de la Nièvre

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 février janvier à 18 heures, le conseil municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 à L 2121-34)

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

PRÉSENTS : Mmes-Mrs - Bernard GILOT - Michel GUILLOT - Marie Evelyne ROSIER - Jean-François GUÉDON - Jacques SCHMITT- Geneviève JEANGUYOT- Pascal POIRIER - Hervé SADON - Samerha SÈDE - Pascal COUDY - Isabelle LETIERS - Sladjana CHICON

Convocation et affichage :
Le 12/02/2025

REPRESENTÉS :

Anne-Marie GOUGRY par Mme Samerha SÈDE
Emmanuel CHARLON par M. Bernard GILOT
Jean-Marc DEROUX par M. Pascal POIRIER

Secrétaire de séance : M. Jacques SCHMITT

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention de partenariat de l'agence postale. En effet, la convention doit être signée au plus tôt afin de conserver l'agence postale qui contribue au maintien d'un service important pour notre commune rurale.

2025-02-01 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'AGENCE POSTALE

La convention actuelle de partenariat de l'agence postale communale (APC) est arrivée à son terme.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation point de contact du réseau de la Poste, offrant toute la gamme

Des services de la Poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans,**
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat proposée**

A Mesves/Loire, le 18/02/2025
Le Maire, Bernard GILOT

La secrétaire de séance